

Loïc Depecker: La Délégation générale à la langue française et aux langues de France : un enjeu culturel majeur.

(Abstract/Résumé)

La Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) est un service du ministère français de la culture, à vocation interministérielle.

La DGLFLF est en effet chargée d' "orienter et de coordonner les politiques publiques visant à garantir l'emploi de la langue française, à promouvoir son usage et à assurer son enrichissement". Elle veille également à inscrire les langues de France dans les politiques culturelles. Elle développe leur observation, encourage leur préservation et contribue à leur valorisation" (arrêté du 17 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France).

La DGLFLF exerce ainsi une grande responsabilité en matière de préservation et de développement du français et des langues régionales. Dans un contexte où les replis identitaires constituent un danger pour la cohésion de notre pays, le Gouvernement a souhaité aller plus loin.

Outre cette mission d'ordre culturel de préservation des langues, un enjeu culturel majeur se dessine en effet à travers les actions de la DGLFLF : celui de donner accès à tous (particulièrement hors ministère de l'éducation nationale) à la culture française, mais surtout à la maîtrise de la langue française, afin d'éviter la marginalisation de personnes ou de populations vivant en France.